

**AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL N° DNCMP / 121 / F / 2019-2020
POUR LA FOURNITURE DES ANTIRETROVIRAUX (ARV).**

DATE DE PUBLICATION : ... 23 / 10 / 2019

DATE D'OUVERTURE des offres : ... 21 / 11 / 2019

1. Objet

Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida lance un avis d'appel d'offre international, pour la fourniture des Antirétroviraux (ARV) en faveur des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/Sida.

2. Financement du marché

Le financement du présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2019-2020, alloué au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida pour achat des médicaments ARV.

3. Spécifications du marché.

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AO I) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les médicaments repris doivent répondre aux spécifications techniques mentionnées dans le cahier des clauses techniques.

4. Allotissement

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constitué par trois item et chaque item constitue un lot à part. La compétition se fera par item.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

- 6.1. Le dossier d'appel d'offre pourra être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 h 30 minutes (heures de bureau) à l'adresse ci –après : Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°4, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.
- 6.2. Il pourra être obtenu moyennant paiement d'un montant de **Cent mille francs burundais (100.000 Fbu)** non remboursable, sur présentation d'un bordereau de versement sur le compte n° **1101/ 0014** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR. 1101/0014-04

7. Garantie bancaire de soumission

1. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **Dix- Huit millions de franc burundais (18.000.000 FBU) soit 9830 USD.**

8. Présentation de l'offre

- 8.1. Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes dont l'une contiendra l'offre technique et l'autre, l'offre financière.

❖ Offre technique :

1. La garantie bancaire de soumission ; suivant le modèle en annexe ;
2. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché (Bordereau de versement).
3. L'autorisation du fabricant, pour chaque médicament offert, rédigé suivant le modèle en annexe ;
4. Le certificat de Bonnes Pratiques de fabrication délivré par l'autorité compétente du pays de fabrication du médicament offert ;
5. L'attestation d'une banque attestant que le soumissionnaire dispose de fonds nécessaires pour l'exécution du marché ou s'engageant d'octroyer les crédits nécessaires pour l'exécution du marché en cas d'attribution du marché ;(Voir le modèle en annexe)
6. L'attestation de non faillite délivrée en original et encours de validité par le tribunal de commerce du pays d'origine du soumissionnaire et datant de moins de trois mois ;
7. L'attestation de non litige délivrée en original et encours de validité par le tribunal du pays d'origine du soumissionnaire;
8. L'attestation de non redevabilité aux taxes et impôts délivrée en original et encours de validité, par les services de l'OBR pour les soumissionnaires locaux;
9. L'attestation de non redevabilité délivrée en original et encours de validité, par l'INSS pour les soumissionnaires locaux ;
10. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) pour les soumissionnaires locaux;

11. Le registre de commerce (copie) ;
12. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire;
13. L'acte d'engagement ;
14. Les spécifications techniques.
15. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire,

➤ **Offre financière :**

17. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
18. Les bordereaux de prix et quantités.
19. Le délai de livraison

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents demandés entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics

Ces enveloppes porteront les mentions « Offre technique » et « Offre financière » pour la fourniture des médicaments ARV.

Toutes les deux enveloppes seront mises dans une troisième enveloppe extérieure portant clairement les mentions « DAO N° *DNCMP/122/f/2019-2020* Offre pour la fourniture des médicaments ARV ».

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Ressources et Personne Responsable des Marchés Publics à l' adresse ci-dessus], en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise ou dépôt des offres

8. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

La Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, BP 1820/1139 Bujumbura- Burundi :
Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

1. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le *21.11.2019* à 10 heures précises.
2. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

11. Ouverture des offres

3. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article

22 alinéas 9 du Code des Marchés Publics à l'adresse numéro dans la salle de réunion du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida à 10 heures précises.

12. Critères d'évaluation et de qualification

Sera retenu l'offre reconnue administrativement et techniquement conforme au Dossier d'Appel d'offres et financièrement moins disante.

13. Délais de livraison

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de nonante (90) jours compté à partir de l'ouverture du crédit documentaire.

Fait à Bujumbura, le 16/10/2019

Le Directeur Général des Ressources et
Personne Responsable des Marchés Publics

Roger NDIKUMAGENGE

